

## G. — DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES MAROCAINES

### LES ŒUVRES SOCIALES PRIVÉES DE L'INDUSTRIE AU MAROC.

#### Compagnie des chemins de fer du Maroc.

Outre les allocations familiales et les primes de naissances, les œuvres de cette entreprise se groupent essentiellement sous les chefs suivants :

1° *Assistance médicale* : Bien que le climat du Maroc soit loin d'être malsain, cependant les chaleurs humides de la côte, les températures à grande amplitude des hauts plateaux ne sont pas sans affecter péniblement les européens nouvellement arrivés au Maroc. Aussi la Compagnie s'est-elle d'abord préoccupée d'instaurer un service médical placé sous la surveillance d'un médecin conseil résidant à Rabat et le réseau se trouve partagé en sections relevant chacune d'un docteur. Les agents sont soignés gratuitement, tant à la consultation, qu'à domicile et leurs familles bénéficient des mêmes soins à un tarif réduit car la Compagnie prend à sa charge le supplément des frais. Des salles de consultation fonctionnent à Rabat, Casablanca, Port-Lyautey, Oujda, avec une infirmerie en permanence et un service de consultation de nourrissons se tient à Casablanca depuis plus d'un an, destiné à diminuer la mortalité et la morbidité infantiles des enfants de cheminots, guider la mère dans l'alimentation de leurs enfants et dans l'observation des règles d'hygiène, et d'opérer soit les vaccinations (variole, diphtérie, tuberculose), soit les traitements préventifs et curatifs (rachitisme, hérédo-syphilis). Pesée et examen par le médecin, propagande en faveur de l'allaitement maternel, visites de l'infirmière dans les familles au cas où l'enfant reste plusieurs semaines sans se présenter à la consultation, ainsi se développe tout un système de protection hygiénique.

*Sanatoria*. — Afin d'aider ses agents atteints ou menacés de tuberculose, ainsi que les membres de leur famille à leur charge, la compagnie a passé des accords avec deux établissements (Sanatoria de Ris-Orangis, Seine-et-Oise) et de Munster (Haut-Rhin), où les agents peuvent faire une cure à des conditions particulièrement avantageuses.

La Compagnie des chemins de fer du Maroc subventionne l'œuvre des colonies de vacances organisée sous le patronage et par les soins de membres de l'Association fraternelle des employés de chemins de fer français. De vastes bâtiments s'élèvent à Ifrane pour recevoir pendant l'été, les petits cheminots qui veulent respirer l'air pur de la montagne. Enfin la Compagnie paye tous les deux ans un voyage aller et retour en France non seulement à tous ses agents commissionnés, mais à leur famille et personnes à charge.

2° *Logement* : Lorsque la Compagnie s'installe au Maroc, la crise des logements battait son plein. A Casablanca, comme à Rabat, le nombre des logements était insuffisant pour la population et le nouvel arrivé devait vivre à l'hôtel pendant des semaines, et quelquefois des mois. Dans le bled, les logements manquaient totalement.

Actuellement la Compagnie met à la disposition de ses agents :

A Rabat : 39 logements ; à Casablanca : 100 logements ; à Port-Lyautey : 40 logements ; à Marrakech : 37 logements ; à Oujda : 21 logements de 2 à 5 pièces.

La Compagnie a donné également à ses agents les moyens d'acquiescer ou de faire construire des maisons à leur goût, qui fussent leur propriété, par l'intermédiaire de prêts hypothécaires remboursables par versements mensuels dans un délai de 15 ou 20 ans. Sous certaines garanties et moyennant un intérêt dégressif suivant les charges de famille de l'emprunteur, la Compagnie fournit à ses agents une partie des fonds qui leur sont nécessaires.

3° *Enseignement* : La Compagnie a institué des primes qui peuvent aller jusqu'au remboursement de tous les droits d'examen et de la moitié des frais d'études.

Indépendamment du maintien jusqu'à 21 ans des indemnités de charges familiales pour les enfants qui poursuivent leurs études il a été prévu :

1° Pour les agents attachés à des postes non pourvus d'écoles : une indemnité mensuelle de 75 francs par mois scolaire et par enfant de 7 à 13 ans inclus, fréquentant avec régularité un établissement d'instruction public ou privé ;

2° Pour les agents dont les enfants reçoivent un enseignement professionnel à l'école pratique d'industrie de Casablanca, des allocations d'aide-d'études variables suivant les ressources et les charges des intéressés et valables pour la durée normale des études ;

3° Aux agents dont les fils poursuivent leurs études dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur des allocations d'aide-d'études variables.

Enfin la Compagnie des chemins de fer du Maroc a fondé une chambre à la cité universitaire de Paris.

A la direction, à Rabat, fonctionne une *bibliothèque* qui comprend actuellement plus de 1.300 volumes et de nombreuses revues mis gracieusement à la disposition du personnel. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1927, date de la création, le nombre des prêts effectués s'élève à plus de 8.000. Le nombre des lecteurs inscrits est de 250.

4° *Retraites* : Il a été créé au profit des agents C.F.M. une caisse d'épargne et de retraites pourvue de deux sections :

1° Une section d'épargne, alimentée par des retenues faites sur les traitements des agents ; 2° une section des rentes, alimentée uniquement par des allocations de la Compagnie.

Les sommes versées par l'agent à la section d'épargne sont productives d'intérêt. Elles lui sont remboursées intégralement, intérêts compris, à son départ de la Compagnie, quels que soient, par ailleurs, la durée de ses services et les motifs de son départ. En cas de décès elles sont remises aux ayants droit.

La section des rentes se subdivise elle-même en trois sous-sections ayant chacune sa réglementation particulière :

a) Rentes de retraites au profit des agents remplissant la double condition, sauf en cas d'invalidité, d'avoir 55 ans d'âge (50 ans pour les mécaniciens et chauffeurs) et 10 ans d'affiliation ;

b) Rentes au profit de veuves des agents décédés en activité de service ou après avoir pris leur retraite normale ;

c) Rentes au profit des orphelins, âgés de moins de 18 ans, des agents affiliés ou retraités.

La caisse d'épargne et de retraites est gérée par un comité de gestion composé de cinq membres désignés par le conseil d'administration de la Compagnie, dont deux choisis parmi le personnel.

Bien que la Compagnie n'ait pas jugé à propos de prendre à sa charge les œuvres se rapportant à l'alimentation des agents et aux sports, il convient cependant de les mentionner en raison de l'aide qu'elle leur accorde.

*Alimentation*. — En 1927 a été créée une coopérative de consommation qui groupe les agents des trois réseaux de chemins de fer du Maroc : C.F.M., T.-F. et voie de 0,60, et qui dispose de magasins à Casablanca, Rabat, Marrakech, Port-Lyautey, Meknès et Oujda.

Toutes facilités lui sont données d'autre part pour approvisionner les agents en résidence en dehors de ces centres.

*Sports*. — La Compagnie subventionne la plupart des sociétés sportives dont les agents font partie.

### Office chérifien des phosphates.

Sans atteindre encore le développement réalisé par des sociétés industrielles anciennes, les œuvres sociales mises en pratique par l'Office chérifien des phosphates laissent penser que cette société mettra sur pied un ensemble d'organisations qui formeront le cadre social très complet que les compagnies modernes cherchent à créer.

L'ensemble des œuvres sociales n'a pu être abordé de front, mais celles réalisées constituent une ossature sur laquelle pourront venir se greffer celles qui en sont le complément.

Les chiffres de la population à Khouribga le 1<sup>er</sup> janvier 1933 en révèlent l'importance :

O.C.P. :	Hommes	Femmes	Enfants
Européens .....	463	392	686
Indigènes .....	3.091	2.322	2.340
Etrangers à l'O.C.P.	108	90	195
<b>Totaux ....</b>	<b>3.662</b>	<b>2.804</b>	<b>3.221</b>

Ces chiffres restent impressionnants malgré les réductions de personnel imposées par la crise économique. Ils étaient respectivement, le 1<sup>er</sup> janvier 1932, de : 6.500 hommes, 3.083 femmes, 2.451 enfants.

Actuellement, fonctionnent à Khouribga les organisations suivantes :

*L'école maternelle*, ouverte en octobre 1930, reçoit plus de cent cinquante enfants de deux à six ans. Elle comporte des salles de classe et de récréation largement aérées, deux cours pour les jeux ayant deux orientations différentes pour permettre de tenir les enfants à l'abri soit des vents, soit du soleil.

Deux salles de repos bien aérées permettent de faire faire aux plus petits leur sieste journalière. Le mobilier prévu à la taille des enfants peut être facilement désinfecté.

*Deux écoles primaires*, l'une de filles, l'autre de garçons reçoivent plus de cinq cents élèves et comportent l'échelonnement des classes de l'école maternelle au brevet élémentaire. Onze instituteurs et institutrices en assurent le fonctionnement.

Les cours de jeux comportent des appareils de gymnastique et de culture physique. Un moniteur y est détaché.

*Colonies de vacances*. — Un centre de colonies de vacances est organisé à Ifrane depuis le 15 août 1930 pour les enfants des services de la côte et de l'intérieur. Un vaste immeuble en maçonnerie les abrite et leur assure le confort nécessaire à un séjour prolongé.

Sans attendre la mise en pratique de cette organisation, l'Office des phosphates avait déjà encouragé et aidé l'initiative privée de l'Association des familles nombreuses de Khouribga, qui a organisé un camp de vacances en forêt des Zaër, près de la maison forestière du Kratouat.

*École d'apprentissage*. — Au début, les jeunes gens étaient envoyés dans les différents ateliers. Leur nombre encore restreint ne permettait pas d'organiser un centre d'apprentissage où l'émulation aurait manqué. Aujourd'hui, une section spéciale créée aux ateliers groupe tous les apprentis pour apprendre leur métier d'ajusteur, d'ouvrier de machine-outil, de forgeron et d'électricien.

Pour les indigènes, une école d'apprentissage, alimentée par des enfants sortant de l'école urbaine musulmane, fonctionne depuis 1924.

Pour répondre aux désirs de son personnel, l'Office des phosphates a fait édifier : une église catholique, où l'exercice du culte est assuré par un prêtre résidant à Khouribga ; une chapelle orthodoxe et une mosquée.

Le cercle des employés comprend une salle de réunion, une salle des fêtes avec scène et dépendances, une salle de billard, une salle de correspondance et de lecture avec bibliothèque, un restaurant. Un groupe amateur formé parmi les employés donne des représentations

théâtrales et artistiques, et chaque fois que l'occasion s'en présente, les troupes professionnelles de passage au Maroc viennent donner des représentations au cercle. Un foyer ouvrier est en projet, les plans sont en exécution. Ce foyer complètera pour les ouvriers le cercle créé pour les employés, enfin, une bibliothèque publique est ouverte gracieusement à l'ensemble du personnel.

*Les sports*. — Il a été aménagé : 2 tennis, 8 jeux de boules, 3 terrains de foot-ball, un terrain de basket-ball, une piste pour courses à pied, avec saut, lancement de poids et disques, une salle d'escrime, une salle de culture physique avec agrès, vestiaire, douches, un stand de tir à la carabine, un stand de tir urbain à l'arme de guerre à 200 mètres.

*Hôpital*. — Un hôpital de 50 lits a été installé. Les soins médicaux et chirurgicaux sont donnés par deux médecins assistés de trois infirmiers français et d'un pharmacien. Il comprend quatre grandes salles communes pour les indigènes, sept chambres particulières à un ou deux lits pour les Européens, un pavillon d'isolement à quatre chambres pour les contagieux.

Les services généraux, les bureaux des médecins et des infirmiers, la pharmacie, la salle de radiographie, une salle de pansement, une salle d'examen, une salle d'opération, un cabinet de dentiste. Les services auxiliaires comprennent la cuisine, la lingerie, les salles de désinfection et de blanchissage, la salle d'autopsie, les magasins de réserve.

L'Office chérifien des phosphates compte également réaliser à son siège de Safi les mêmes organisations qu'à Khouribga, mais à une échelle plus réduite, en raison de l'importance moindre de ce nouveau centre et de la crise actuelle.

### Société de l'Energie électrique du Maroc.

Cette société fait bénéficier son personnel des avantages suivants :

a) Une caisse de retraite et d'épargne assure une rente aux agents atteignant 55 ans, ou à leur veuve et descendants en cas de décès de l'agent pendant son temps d'activité dans la société ;

b) Octroi aux agents d'allocations familiales de 4 francs par jour et par personne à sa charge (femme, enfants au-dessous de 16 ans ou ascendants indigents vivant sous le même toit) ;

c) Un service médical fournit gratuitement les soins médicaux et à demi-tarif les médicaments pour les agents.

De plus, les agents malades reçoivent leur demi-salaire dans les mêmes conditions que pour un accident de travail.

Enfin, mise à la disposition du personnel à Ifrane de quatre maisons de repos, meublées, permettant aux employés et à leurs familles de jouir des avantages du changement d'air ;

d) Des congés, à pleine solde, sont régulièrement accordés à tout le personnel européen. Leur durée varie de 10 à 30 jours par an, suivant le temps de présence et le grade de l'agent, les frais de voyage en France étant remboursés tous les deux ans au personnel au mois (personnel de cadre). Des billets de demi-tarif sont donnés à tout le personnel sur les chemins de fer du Maroc pour les déplacements faits à l'occasion du congé annuel.

La société s'est également attachée à donner au personnel les moyens de se détendre et de se distraire. A Sidi-Machou, il dispose d'un cercle avec billard, journaux illustrés, appareils phono-radio, etc. A Casablanca, où la proximité de la ville rend une telle installation moins nécessaire, un tennis a été aménagé pour le personnel. De plus, tout le personnel de la société a à sa disposition une bibliothèque.

La société s'occupe également de la très prochaine création d'une cité indigène qui fournira à prix très réduit aux indigènes un logement confortable situé à proximité immédiate de son lieu de travail.

**Œuvres sociales à Fedala.**

(Dépôt d'essence sur la plage et autres industries). Les frères Hersent (fils du constructeur du port de Bizerte) ont construit un hôtel, où logent les employés, puis ont édifié un nombre assez considérable de maisons ouvrières et de pavillons pour le personnel.

La Vacuum Oil Co et la société « Shell » dont les dépôts d'essence pour tout le Maroc sont à Fedala, ont construit pour leurs contremaîtres des groupes de villas avec jardins, et distribuent chaque année des prix en argent pour les jardins les mieux entretenus.

M. Jean Hersent a construit l'église et le presbytère de Fedala, ainsi que l'école libre Jacques-Hersent, qui reçoit 80 à 100 enfants environ. Les deux frères ont contribué par des dons volontaires à la construction de l'orphelinat des sœurs.

Ils ont doté Fedala d'un parc des sports, où l'on pratique le foot-ball et le tennis et ont créé, sur leurs terrains, un golf. Toutes les plantations de Fedala, plus de 40.000 arbres sans compter les plantes d'ornementation, sont sorties de leurs pépinières.

Depuis que Fedala possède une municipalité, c'est cette dernière qui assume la charge des différentes œuvres sociales, auxquelles la société s'associe toujours pécuniairement.

**L'Entreprise du port de Casablanca.**

Cette entreprise pratique depuis de très nombreuses années le système des allocations familiales pour tous les ouvriers et employés (indemnité de 2 francs par jour et par enfant au-dessous de 16 ans). Elle s'est préoccupée dès 1920 de la question du logement ouvrier européen et a construit à Casablanca la cité H.-P. Schneider composée de demi-villas de deux pièces avec cuisine, buanderie, et jardin, le tout loué à des conditions les plus réduites.

**Société anonyme des chaux, ciments, matériaux de construction de Casablanca.**

Cette société a pris des mesures diverses en faveur de son personnel. Dès 1918, cette société a poursuivi l'édification de logements ouvriers pour Européens et indigènes. Actuellement, elle loge à titre gratuit une quarantaine de familles européennes et environ 150 familles indigènes. Pour ces derniers, elle a construit une agglomération séparée. Chaque famille dispose d'une pièce séparée et d'une courette fermée, le tout construit en maçonnerie et béton armé.

Un service médical comprend un médecin, lequel en temps normal, vient deux fois par semaine à l'usine et reçoit les employés qui se présentent. Il visite, en outre, à leur domicile les employés qui le désirent.

Sauf dans les bureaux où se trouve un personnel féminin pour les travaux du courrier, le personnel est exclusivement masculin et ne comprend pas d'enfants.

**Charbonnages de Djerada.**

Cette société a entrepris la construction d'une cité indigène qui comprendra :

5 blocs de 10 logements pour indigènes ;

4 groupes de 3 logements de 2 pièces pour Européens ;

2 groupes de 2 logements de 3 pièces pour Européens.

Enfin, une école fonctionne aux Aouinet.

**Compagnie sucrière marocaine.**

A l'instant d'achever cette énumération qui est loin d'être exhaustive, il importe de signaler la politique de logements indigènes poursuivie par la Compagnie sucrière marocaine à Casablanca. Les logements sont cédés par elle à des prix réduits aux indigènes qui semblent se porter de préférence sur les logements à une pièce.

Marcelle ZEYS.

**ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE VIE INDIGÈNES**

Le Bulletin économique a eu fréquemment l'occasion de publier quelques-uns des résultats substantiels obtenus par les trois enquêtes sur la vie indigène dont les services du Protectorat chérifien ont pris l'initiative en 1933 : enquête du service des contrôles civils et de la direction des affaires indigènes sur les ressources et le revenu de la population marocaine, enquête de la direction de la santé publique chérifienne sur le degré d'alimentation de cette population.

De telles enquêtes semblent devoir se généraliser en Afrique du Nord. Le Comité central des industriels du Maroc a entrepris une investigation d'un ordre assez semblable en se plaçant tout naturellement dans le cadre des exigences de la production locale. Nous croyons suggestif de reproduire ci-après le texte du questionnaire adressé à ses membres par le Comité central des industriels du Maroc.

**ENQUÊTE****DU COMITÉ CENTRAL DES INDUSTRIELS DU MAROC SUR L'ÉCONOMIE INDIGÈNE****I. — L'indigène comme facteur de la production marocaine****A) Artisanat indigène.**

1° Quelles sont, dans votre région, les principales formes de l'activité artisanale indigène ?

2° Indiquer, si possible, pour chaque catégorie, le nombre de patrons et le nombre d'ouvriers :

a) Bâtiment, matériaux de construction ;

b) Ameublement ;

c) Forgerons (*haddada*) ;

d) Armuriers ;

e) Travaux en cuivre ;

f) Métaux précieux ;

g) Fabricants d'instruments aratoires ;

h) Minotiers ;

i) Huileries ;

j) Filatures et tissages (*derraza*) non compris tapis ;

k) Tapis ;

l) Nattiers (*hassara*) ;

m) Cordiers (*cherrata*) ;

n) Travail du cuir (maroquinerie) ;

o) Poteries et céramiques, etc... ;

3° Quelle est, dans votre région, l'organisation sociale actuelle de l'artisanat indigène ? Les corporations ont-elles été entièrement dissoutes ? Quel est, sur cette question, l'état d'esprit des artisans ?

4° Croyez-vous qu'il serait avantageux de rénover les diverses corporations industrielles qui régissaient ces divers métiers marocains ?

5° Serait-il nécessaire de donner une organisation politique à ces corporations et de leur donner capacité civile et des règlements ayant force de loi pour tous les membres de ces corporations ?

6° Quelles sont les corporations industrielles de votre région qui seraient susceptibles d'être efficacement rénovées ?

7° Quelles mesures de protection douanière et politique serait-il bon de demander pour donner un essor à toutes les industries familiales et indigènes encore en exploitation dans votre région ?